

MERLET Patrice
Commissaire-enquêteur

A Monsieur le Maire d'Oudon

Chargé par arrêté communal en date du 2 octobre 2025 de conduire l'enquête publique unique ayant pour objet « la modification N°2 du PLU d'Oudon, je suis saisi de 3 observations de la même origine qui sollicitent une prolongation la durée de l'enquête pour permettre de verser au dossier d'enquête des pièces complémentaires.

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de ne pas donner suite à cette demande. La raison qui motive cette décision est que les pièces qui sont demandées à être rajoutées concernent des zones en dehors des secteurs faisant l'objet de la modification n°2 et par conséquent hors champ de l'enquête.

Je précise que l'auteur des 3 observations a été informé de ma décision.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus respectueuse.

Le 1^{er} décembre 2025, à St Julien de Concelles.

Le commissaire enquêteur



Patrice MERLET